

SOLIDARITÉ RÉSIDENTS SINISTRÉS I CRÉATION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Dans le cadre de l'accompagnement apporté aux familles des résidences Panoramique et Parcs de Montmorency, la ville annonce la création d'un fonds de solidarité.

[Un formulaire dédié est disponible ici afin de créer un dossier de demande d'aide.](#)

Ce dispositif inédit, et dédié à l'ensemble des sinistrés, **sera doté d'une enveloppe de 50 000 euros.**

Il apportera une **aide financière ponctuelle pouvant s'étendre, en cas d'éligibilité, de 150 à 1 250 euros par famille.**

Cette aide sera versée sous conditions (non-prise en charge par les assurances, refus par vos banques de report des échéances de crédits immobiliers, reste à vivre en-dessous de 25€ par jour et par personne).

Cette action de solidarité de la ville de Montmorency renforce celles menées depuis trois semaines, parmi lesquelles :

- Sécurisation des lieux en première instance
- Mise en place d'un lieu d'hébergement d'urgence avec la Croix-Rouge Française et la Protection Civile
- Mobilisation de l'association Accueil Psy
- Mise en place de permanences d'accompagnement aux démarches assurantielles
- Recherche de solutions de relogement en mobilisant les ressources disponibles : logements sociaux, résidences seniors, places en Ehpad négociées à tarifs sociaux, mise en place d'un formulaire de soutien, mobilisation du parc de logements des établissements du second degré pour les personnels affiliés
- Démarches administratives pour l'obtention d'un arrêté de catastrophe naturelle auprès de l'État

La Ville reste pleinement mobilisée.





Infos pratiques

Nous faisons appel à votre solidarité pour proposer des solutions d'hébergement afin d'offrir à ces familles un cadre digne en attendant leur retour ou une réinstallation durable. [Cliquez ici pour remplir le formulaire.](#)

Contact

- **Mail :** solidarite@ville-montmorency.fr